



PETITES AFFICHES



© Lextenso

Titre

Petites affiches

Auteur(s)

Bruno Vergé, Directeur de la publication

Date

2021-...

Éditeur(s)

Lextenso

Support

Papier
Base de données en ligne

Autre format

En ligne sur la base Lextenso (sur abonnement)
Couverture : depuis le n°1, juin 2021

Type de document

Revue

Périodicité

Mensuel

Source du droit

Jurisprudence - Doctrine

Domaines du droit

Tous les domaines du droit

Contenu

- Doctrine
- Jurisprudence
- Chronique sur un domaine précis (dans certains numéros)

Type de classement

Méthodique :

- Doctrine
- Jurisprudence
- Chronique

Clefs d'utilisation

Sommaire en couverture du numéro (disponible en version pdf pour la version en ligne sur la base lextenso)

Notes

La revue *Petites affiches (LPA)* fait suite à *Les petites affiches. La loi : journal tri-hebdomadaire*.

La partie *Annonces légales* est disponible maintenant sur le site Actu-Juridique.fr, onglet *Annonces légales*.

Le site *Petites affiches* est devenu [Lextenso Annonces & Formalités](#)

Fiche documentaire réalisée par Géraldine HUYGHE (SCD Lille)

Liens

Lien vers la notice Sudoc [Petites affiches](#)

Site de l'éditeur [Lextenso](#)

Fiche Jurisguide [Lextenso](#)

Fiche Jurisguide [Les petites affiches. La loi](#)

Date de création

23-01-2023

Date de mise à jour

15-02-2023

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative Commons](#) 

Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).